



# Règlements du Camp Renardi

## Objectifs

La programmation établit un équilibre entre les activités actives et les périodes de relaxation ainsi que les activités extérieures et intérieures. Les enfants auront l'occasion de participer à diverses activités récréatives et éducatives telles que le bricolage, la musique, la peinture et interagir avec les invités spéciaux.

## Mesure de discipline et guide de comportement

Le moniteur est responsable d'établir des limites de comportement appropriées pour assurer à la fois la sécurité et la santé des enfants et, par conséquent, de faire respecter ces limites. Si l'enfant ne les respecte pas, il peut être retiré d'une activité ou d'une situation. Avec le jeune, on discute du problème et ensemble, on trouve une solution. (L'enfant sera séparé du groupe, accompagné d'un moniteur.)

Les moniteurs sont responsables de:

- prévoir les problèmes et intervenir;
- encourager et féliciter le comportement approprié;
- donner des choix;
- informer l'enfant de ce qui est attendu de lui en établissant des limites;
- informer le parent si le comportement à problème persiste.

## Accident

En cas d'accident, on assurera d'abord que l'enfant reçoit les soins nécessaires. Le personnel remplira un rapport d'accident et le remettra au coordonnateur du camp Renardi.

## Maladies

Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants:

- Fièvre - température plus élevée que 101°F ou 38,5°C;
- Maladie de peau, éruption ou infection;
- Maladie contagieuse - Les parents doivent aviser le camp (au 877.7900) lorsqu'un enfant contracte une telle maladie afin que la direction avise les autres jeunes;
- Vomissements, diarrhée;
- Poux - l'enfant sera isolé jusqu'à ce qu'un parent vienne le chercher. La réadmission sera possible lorsque l'enfant aura été traité et que les lentes auront disparu.

Si un enfant devient soudainement malade avec un ou plusieurs des symptômes mentionnés ci-dessus, les parents seront avisés et devront venir chercher leur enfant dans l'heure qui suit.

## Médicaments

Le personnel n'administrera aucun médicament.

## Alimentation

Chaque jeune est responsable d'apporter son dîner et deux collations. Veuillez noter que nous n'avons pas accès à une cuisine, donc ne pas inclure un dîner qui doit être réchauffé. Pas d'arachides ou de beurre d'arachide!

## Matériel requis

Votre enfant aura besoin:

- d'une paire d'espadrilles à semelles non marquantes (les espadrilles avec roues sont strictement interdites);
- une paire de soulier de rechange pour l'intérieur;
- de la crème solaire;
- d'une bouteille d'eau;
- lors des sorties à la piscine: maillot de bain, bonnet de bain et serviette.

## Heures d'ouverture

Le Camp Renardi accueillera les enfants le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 16 h.

## Retard

Des frais de retard seront en vigueur si vous venez chercher votre enfant après 16 h.

10 minutes en retard: 5 \$  
15 minutes en retard: 10 \$  
20 minutes en retard: 20 \$

## Heure de départ

Si une personne a l'autorisation de venir chercher l'enfant après le camp, il faut aviser le moniteur au 877.7900

## Absences

Veuillez signaler l'absence de votre enfant au coordonnateur avant 9 h par voie de messagerie vocale, 877.7900, en spécifiant la raison de l'absence si elle est reliée à une maladie. Cela nous permettra de surveiller la propagation des maladies.

## Soupçon d'abus et harcèlement d'enfant

D'après la Loi sur les services à la famille, tout soupçon d'abus et harcèlement chez un enfant doit être rapporté aux Services de protection de l'enfance immédiatement par le personnel ou par un parent en signalant le 856.2400.

## Garde de l'enfant

En cas de séparation ou de divorce, il faut remettre une copie du document juridique qui précise la garde de l'enfant (si nécessaire). Cette mesure permettra au personnel de gérer correctement la question de la garde de l'enfant en fonction des droits de garde explicités par le document légal. Les parents doivent aussi informer le personnel de tout changement aux secteurs de séparation liés à la garde de l'enfant afin d'éviter toute confusion entre les parents et le personnel.

## Païement

Les frais sont payables par argent comptant, interac, carte de crédit ou chèque postdaté pour le début de chaque bloc lors de l'inscription.

## Chèques sans provision

Un frais de 20 \$ sera imposé pour tout chèque sans provision.